

Conseil Communautaire Compte rendu de la séance du 5 mars 2020

L'an deux mille vingt, le cinq mars à 18h30, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de JAURE sous la présidence de Monsieur Jacques RANOUX.

Date de convocation du conseil communautaire : le 28 février 2020

Conseillers en exercice : 39 / Présents : 28 / Votants 32 : dont 4 pouvoirs

Installation d'un nouveau conseiller communautaire : à la suite de la démission de Monsieur GUTKOWSKI de son poste de conseiller municipal, il convient d'installer au sein du conseil communautaire le conseiller municipal suivant : Monsieur Jacques MAGNE.

Présents : Jean-Charles MARIE, Jean-Michel MAGNE, Dominique MAZIERE, Jean-Michel RAYNAUD, Patrick GUEYSSET, Jean-Luc COLLAS, Francis GAILLARD, Didier BANIZETTE, Jacques RANOUX, Sylvie BOUTON, François ROUSSEL, Géraldine JAHAN, Gérard PEGORIE, François LAHONTA, Annick DEZON, Jacques MAGNE, Gaëlle ANDRIEUX, Alain DEPIS, Monique RONDREUX, Michel QUEILLE, Corine REBIERE, Jean-Yves ROHART, Pascal MISCHIERI, Jean-Michel SEBASTIEN, Jean-Luc LAFORCE, Marc MELOTTI, Sandrine PEYROUNY, Valérie PIETTE

Excusés : Pierrot BRUGEASSOU avec pouvoir à Jean-Michel MAGNE, Paulette DOYOTTE avec pouvoir à Géraldine JAHAN, Elisabeth MARTY avec pouvoir à Alain DEPIS, Philippe PERLUMIERE avec pouvoir à Valérie PIETTE, Robert CROIZIER

Absents : Nadine LACOSTE, Christine ELIAS, David DE SOUSA, Johnny VILAIN, Nathalie DESCHAMP, Sébastien SCHALLER

Désignation du secrétaire de séance : Francis GAILLARD

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire de 30 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité (après avoir intégré quelques remarques supplémentaires).

DELIBERATIONS

1. Vote des comptes administratifs 2019 (budget principal et budgets annexes).

Les comptes administratifs 2019 dont le détail a été transmis aux élus, peuvent être récapitulés à l'aide des balances générales ci-dessous telles qu'elles figurent dans les tableaux de calcul de l'affectation des résultats de chaque budget. Ces documents reprennent les résultats reportés de l'exercice précédent.

Budget principal

			DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice 2019	Fonctionnement	A	12 669 377,11	13 465 107,93	795 730,82
	Investissement	B	2 540 723,23	4 007 291,81	1 466 568,58
Reports exercice N-1 avant affect.	Fonctionnement	C		626 520,42	
	Investissement	D	1 278 032,48		
Résultat cumulé	Fonctionnement	E = A+C	12 669 377,11	14 091 628,35	1 422 251,24
	Investissement	F = B+D	3 818 755,71	4 007 291,81	188 536,10
	TOTAL CUMULE	G = E+F	16 488 132,82	18 098 920,16	1 610 787,34
RAR en N	Investissement	H	1 908 880,81	1 145 096,93	-763 783,88
RESULTAT NET	TOTAL	I = G+H	18 397 013,63	19 244 017,09	847 003,46

ZAE de la Jaubertie

			DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice 2019	Fonctionnement	A	41 676,10	22 426,10	-19 250,00
	Investissement	B	37 581,45	0,00	-37 581,45
Reports exercice N-1 avant affect.	Fonctionnement	C		1 019 484,26	
	Investissement	D	1 239 775,57		
Résultat cumulé	Fonctionnement	E = A+C	41 676,10	1 041 910,36	1 000 234,26
	Investissement	F = B+D	1 277 357,02	0,00	-1 277 357,02
	TOTAL CUMULE	G = E+F	1 319 033,12	1 041 910,36	-277 122,76
RAR en N	Investissement	H	0,00	0,00	0,00
RESULTAT NET	TOTAL	I = G+H	1 319 033,12	1 041 910,36	-277 122,76

ZAE du Roudier

			DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice 2019	Fonctionnement	A	89 248,42	139 848,42	50 600,00
	Investissement	B	135 367,02	0,00	-135 367,02
Reports exercice N-1 avant affect.	Fonctionnement	C		842 307,32	
	Investissement	D	1 670 276,45		
Résultat cumulé	Fonctionnement	E = A+C	89 248,42	982 155,74	892 907,32
	Investissement	F = B+D	1 805 643,47	0,00	-1 805 643,47
	TOTAL CUMULE	G = E+F	1 894 891,89	982 155,74	-912 736,15
RAR en N	Investissement	H	0,00	0,00	0,00
RESULTAT NET	TOTAL	I = G+H	1 894 891,89	982 155,74	-912 736,15

Zone d'Activités commerciales de Saint-Astier

			DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice 2019	Fonctionnement	A	7 032,29	31 779,58	24 747,29
	Investissement	B	5 636,67	3 034,00	-2 602,67
Reports exercice N-1 avant affect.	Fonctionnement	C		801,37	
	Investissement	D	1 409,89		
Résultat cumulé	Fonctionnement	E = A+C	7 032,29	32 580,95	25 548,66
	Investissement	F = B+D	7 046,56	3 034,00	-4 012,56
	TOTAL CUMULE	G = E+F	14 078,85	35 614,95	21 536,10
RAR en N	Investissement	H	0,00	0,00	0,00
RESULTAT NET	TOTAL	I = G+H	14 078,85	35 614,95	21 536,10

ZAE Affaires économiques

			DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice 2019	Fonctionnement	A	8 418,19	0,00	-8 418,19
	Investissement	B	0,00	8 418,19	8 418,19
Reports exercice N-1 avant affect.	Fonctionnement	C	7 485,90		
	Investissement	D		33 719,18	
Résultat cumulé	Fonctionnement	E = A+C	15 904,09	0,00	-15 904,09
	Investissement	F = B+D	0,00	42 137,37	42 137,37
	TOTAL CUMULE	G = E+F	15 904,09	42 137,37	26 233,28
RAR en N	Investissement	H	0,00	0,00	0,00
RESULTAT NET	TOTAL	I = G+H	15 904,09	42 137,37	26 233,28

ZAE de Sourzac

			DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice 2019	Fonctionnement	A	43 953,40	45 016,34	1 062,94
	Investissement	B	82 374,14	0,00	-82 374,14
Reports exercice N-1 avant affect.	Fonctionnement	C		11 123,83	
	Investissement	D	632 892,70		
Résultat cumulé	Fonctionnement	E = A+C	43 953,40	56 140,17	12 186,77
	Investissement	F = B+D	715 266,84	0,00	-715 266,84
	TOTAL CUMULE	G = E+F	759 220,24	56 140,17	-703 080,07
RAR en N	Investissement	H	0,00	0,00	0,00
RESULTAT NET	TOTAL	I = G+H	759 220,24	56 140,17	-703 080,07

SPANC

			DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice 2019	Fonctionnement	A	110 258,71	139 836,45	29 577,74
	Investissement	B	56 237,08	0,00	-56 237,08
Reports exercice N-1 avant affect.	Fonctionnement	C		368 261,63	
	Investissement	D	0,00		
Résultat cumulé	Fonctionnement	E = A+C	110 258,71	508 098,08	397 839,37
	Investissement	F = B+D	56 237,08	0,00	-56 237,08
	TOTAL CUMULE	G = E+F	166 495,79	508 098,08	341 602,29
RAR en N	Investissement	H	0,00	0,00	0,00
RESULTAT NET	TOTAL	I = G+H	166 495,79	508 098,08	341 602,29

ADS (Autorisations du Droit des Sols)

			DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice 2019	Fonctionnement	A	139 872,64	149 391,79	9 519,15
	Investissement	B	0,00	0,00	0,00
Reports exercice N-1 avant affect.	Fonctionnement	C	9 519,15		
	Investissement	D			
Résultat cumulé	Fonctionnement	E = A+C	149 391,79	149 391,79	0,00
	Investissement	F = B+D	0,00	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	G = E+F	149 391,79	149 391,79	0,00
RAR en N	Investissement	H	0,00	0,00	0,00
RESULTAT NET	TOTAL	I = G+H	149 391,79	149 391,79	0,00

Collecte des déchets ménagers

			DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice 2019	Fonctionnement	A	1 924 349,05	2 542 186,41	617 837,36
	Investissement	B	1 070 490,95	871 583,70	-198 907,25
Reports exercice N-1 avant affect.	Fonctionnement	C		0,00	
	Investissement	D	0,00		
Résultat cumulé	Fonctionnement	E = A+C	1 924 349,05	2 542 186,41	617 837,36
	Investissement	F = B+D	1 070 490,95	871 583,70	-198 907,25
	TOTAL CUMULE	G = E+F	2 994 840,00	3 413 770,11	418 930,11
RAR en N	Investissement	H	412 241,09	0,00	-412 241,09
RESULTAT NET	TOTAL	I = G+H	3 407 081,09	3 413 770,11	6 689,02

Le Président sort et les comptes administratifs sont adoptés, sous la Présidence de François ROUSSEL, doyen de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité des votants.

2. Vote des comptes de gestion 2019 (budget principal et budgets annexes).

- **CCIVS**
- **ZAE la Jaubertie**
- **ZAE le Roudier**
- **ZAE Activités commerciales (Saint-Astier)**
- **ZAE Affaires économiques (Pont de la Beaurnonne)**
- **ZAE Sourzac (Ganfard)**
- **SPANC CCIVS**
- **ADS**
- **Collectes des déchets**

Monsieur le Receveur-Percepteur de Saint-Astier présente les comptes de gestion de la communauté (budget principal et budgets annexes des ZAE, du SPANC, de l'ADS et de la collecte des déchets) pour l'exercice 2019 qui comprennent les comptes de tiers, l'état de l'actif et du passif ainsi que les états des restes à recouvrer et à payer.

Ces comptes sont identiques au niveau de la balance aux comptes administratifs 2019.

Le Conseil Communautaire les approuve sans observation, ni réserve.

Approuvé à l'unanimité.

3. Affectation des résultats.

Le Conseil Communautaire adopte les résultats constatés supra ainsi qu'il suit :

- Budget principal CCIVS

- 575 247,78€ au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et 188 536,10€ au 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) s'ajouteront aux restes à réaliser en recettes d'investissement, afin d'assurer la couverture des restes à réaliser en dépenses
- 847 003,46€ au 002 (résultat de fonctionnement reporté) sont reportés en recettes de fonctionnement

	Dépenses		B.P 2020	Recettes		B.P 2020
Fonctionnement	002 Résultat de fonctionnement reporté			002 – Résultat de fonctionnement reporté		847 003,46
Investissement	001 Solde d'exécution d'investissement reporté			001 Solde d'exécution d'investissement reporté		188 536,10
				1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		575 247,78
	RAR	21..	1 908 880,81	RAR	13..	1 145 096,93

- SPANC

- 56 237,08€ au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) afin d'assurer la couverture du déficit d'investissement
- 341 602,29€ au 002 (résultat de fonctionnement reporté) sont reportés en recettes de fonctionnement.

	Dépenses			B.P 2020	Recettes			B.P 2020
Fonctionnement	002 Résultat de fonctionnement reporté				002 – Résultat de fonctionnement reporté			341 602,29
Investissement	001 Solde d'exécution d'investissement reporté			56 237,08	001 Solde d'exécution d'investissement reporté			
	RAR 21..			0,00	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé			56 237,08
					RAR 13..			0,00

- Budget annexe collecte des déchets ménagers

- 611 148,34€ au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) afin d'assurer la couverture du déficit d'investissement constaté et des restes à réaliser en dépenses
- 6 689,02€ au 002 (résultat de fonctionnement reporté) sont reportés en recettes de fonctionnement

	Dépenses			B.P 2020	Recettes			B.P 2020
Fonctionnement	002 Résultat de fonctionnement reporté				002 – Résultat de fonctionnement reporté			6 689,02
Investissement	001 Solde d'exécution d'investissement reporté			198 907,25	001 Solde d'exécution d'investissement reporté			
	RAR 21..			412 241,09	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé			611 148,34
					RAR 13..			0,00

Adopté à l'unanimité.

4 Débat d'orientations budgétaires 2020

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) fait l'objet depuis 2017 d'un rapport, ci-joint, qui doit être débattu et transmis, avec la délibération qui acte du débat, au contrôle de légalité.

Cette année le rapport fait l'objet d'un document succinct qui présente une analyse rétrospective 2018-2019 en première partie et une prospective 2020 en seconde partie.

5 Construction de l'école de Douzillac – marché de travaux – attribution des lots

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 10 janvier 2020 en vue de la construction de l'école de Douzillac.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le marché correspondant et toutes pièces y afférant avec les entreprises suivantes, mieux disantes :

- **Lot 1 : Aménagements extérieurs** : Entreprise COLAS SUD-OUEST 24110 SAINT-ASTIER pour une offre de base + prestations complémentaires de 117 146€ HT
- **Lot 2 : Fondations** : Entreprise COURSAC BTP-24380 CHALAGNAC pour une offre de base de 74 500€ HT
- **Lot 3 : Bâtiment modulaire** : Entreprise ATEMCO-24400 MUSSIDAN pour une offre de base + prestations complémentaires de 510 000€ HT
- **Lot 4 : Préaux Serrurerie** : Entreprise BERGES pour une offre de base de 34 112€ HT

Le marché de travaux s'élève à 735 758€ hors taxes, soit 882 909,60€ TTC.

Adopté à l'unanimité.

6 Participation des familles au séjour des ALSH de Neuvic et Montrem au Puy du Fou

Les Accueils de Loisirs « Les Castors » de Neuvic et « Les Parrauds » de Montrem proposent un séjour court de 3 jours et 2 nuits, pour un voyage dans le temps... au Puy du Fou, du 29 juillet au 31 juillet 2020, au profit des enfants âgés de 6 à 12 ans.

Les jeunes seront encadrés par 7 adultes. Le voyage aller-retour est prévu en bus. Sur place, l'hébergement est prévu, en pension complète, au Château de la Flocellière (Agrément Jeunesse et Sports). Au programme : entrée au Parc du Puy du Fou + spectacle création 2020 « Noces de Feu » en nocturne.

Le Conseil Communautaire fixe la participation des familles, pour ce séjour, à 100€ par enfant. Les familles ont la possibilité de payer en une ou plusieurs fois.

Adopté à l'unanimité.

7 Approbation des modifications simplifiées de 8 PLU

Le Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 a prescrit les modifications simplifiées des Plan Locaux d'Urbanisme de Chantérac (n°3), Douzillac (n°4), Léguillac-de-l'Auche (n°4) Montrem (n°3), Neuvic (n°3), Saint-Germain-du-Salembre (n°4), Saint-Léon-sur-l'Isle (n°2) et Sourzac (n°2). L'objectif de ces modifications est de permettre l'évolution du bâti existant en y autorisant des changements de destination "habitation" dans les zones Nh. Ces modifications simplifiées prévoient également d'identifier trois bâtiments en zone N des PLU de Douzillac (hangar au lieudit Le Gourdil) et Sourzac (séchoir à tabac au lieudit les Carreaux Est et bâtiment au Ruisseau Deymond) afin d'y autoriser des changements de destination.

Durant la procédure et lors de la mise à disposition du dossier au public effectuée du 6 janvier au 7 février 2020, aucune observation n'a été enregistrée. Les Personnes Publiques Associées ont donné un avis favorable.

La procédure arrivant à son terme, il est donc proposé au Conseil Communautaire de tirer un bilan favorable de la mise à disposition au public et d'approuver les modifications simplifiées de ces PLU.

Adopté à l'unanimité.

8 Approbation des modifications simplifiées du PLU de Saint-Astier

Le Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 a prescrit la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Astier. Comme pour les autres PLU, l'un des objectifs est de permettre l'évolution du bâti existant dans les zones Nh en y autorisant les changements à destination d'habitation. L'autre objectif concerne le parc d'activités Astier Val' (zone 1AUYY) et doit permettre de faciliter l'installation d'entreprises en assouplissant les règles d'implantation et en y autorisant certaines activités commerciales (magasins d'usine, showroom...).

Durant la procédure et lors de la mise à disposition du dossier au public effectuée du 6 janvier au 7 février 2020, aucune observation n'a été enregistrée. Les Personnes Publiques Associées ont donné un avis favorable.

La procédure arrivant à son terme, il est donc proposé au Conseil Communautaire de tirer un bilan favorable de la mise à disposition au public et d'approuver la modification simplifiée n°5 du PLU.

Adopté à l'unanimité.

9 Ajout d'une parcelle à la délibération de vente au profit de la SCI du Pont de la Beauronne (erreur matérielle)

Les Conseils Communautaires des 27/09/2018 et 21/11/2019 avaient délibéré pour constater la fin du crédit-bail et vendre les biens du Pont de la Beauronne à la SCI du Pont de la Beauronne (M. Figuéras).

En raison d'une erreur matérielle, une des parcelles de l'ensemble immobilier objet de la vente n'était pas précisée dans la délibération. Il est donc proposé de corriger cette erreur, d'ajouter la parcelle cadastrée AH n° 512 portant la surface totale à 16 121 m² et d'autoriser le Président à signer un modificatif à l'acte de crédit-bail ainsi que l'acte définitif de vente (signature prévue le 19/03 prochain).

Adopté à l'unanimité.

10 Adoption du règlement de formation

Les représentants du personnel et les agents RH du Pôle Moyens généraux ont élaboré et finalisé le projet de règlement de formation.

Ce document fixe les modalités de mise en œuvre de la formation des agents communautaires, dans les conditions prévues par le statut de la Fonction publique territoriale.

Il a été présenté au Comité technique du 14 février 2020 ; celui-ci a émis un avis favorable à l'unanimité.

Une fois approuvé, ce règlement devra être porté à la connaissance de tous les agents de la CCIVS et du CIAS.

Il vous est proposé d'adopter ce règlement de formation tel qu'il vous est présenté en pièce annexe, élaboré pour les agents de la CCIVS et du CIAS.

Adopté par 31 voix pour et 1 abstention (Annick DEZON).

11 Actualisation du tableau des emplois communautaires

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les modifications suivantes au tableau des effectifs communautaires :

- Suite à réussite au concours
 - o Au 1/04/2020 : création d'un poste à temps complet de rédacteur territorial
- Dans le cadre des avancements de grade
 - o Au 1/05/2020 : suppression d'un poste de rédacteur territorial et création d'un poste de rédacteur principal 2nde classe à temps complet
 - o Au 01/09/2020 : suppression d'un poste d'animateur principal 2nde classe et création d'un poste d'animateur principal 1^{ère} classe à temps complet
 - o Au 01/09/2020 : suppression d'un poste d'animateur territorial et création d'un poste d'animateur principal 2nde classe à temps complet
 - o Au 1/04/2020 : suppression d'un poste d'attaché principal et création d'un poste d'attaché hors classe
- Dans le cadre du remplacement d'un agent administratif parti en retraite, plusieurs postes avaient été ouverts au recrutement
 - o Ainsi il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif, un poste d'adjoint administratif principal 2nde classe, 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, un poste de rédacteur, un poste de rédacteur principal et de créer un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet.
- Dans le cadre du recrutement pour remplacer un agent parti à la retraite et dont le poste avait déjà été supprimé
 - o Création d'un poste d'agent technique à temps complet

Adopté à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.